



## Document de Synthèse



Le présent document de synthèse n'a qu'une valeur informative et ne saurait être utilisé en lieu et place des rapports de diagnostics réglementaires prévus dans le cadre de l'article L271-4 et suivants du Code de la construction et de l'habitation

### Désignation

#### Désignation du Bien :

N° : 3341-JE-BAUDET

Type de bâtiment : Maison

#### Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Diagnostiqueur : ADN85 - Mr EPIARD Jean-Baptiste

Date : 07/03/2024

**Adresse :** 49 rue Victor Hugo  
85400 LUCON

#### Désignation du Propriétaire :

Nom : M. et Mme BAUDET Loïc et Cécile

Adresse : 49 rue Victor Hugo  
85400 LUCON

Signature :

### ATTENTION

**Ce dossier reste la propriété de la société ADN jusqu'à son paiement effectif. A défaut, il ne peut être annexé à l'acte authentique et ne pourra en aucun cas être soumis à la responsabilité de notre société ou de sa compagnie d'assurance**

## Liste des Diagnostics

Type de diagnostics	Oui	Non	Durée de validité	Conclusion															
Etat du bâtiment relatif à la présence de termites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6 mois	Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.															
Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Illimité	Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante															
Constat des risques d'exposition au plomb	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	Uniquement pour les biens dont la date du PC < 1949															
Diagnostic de performance énergétique DPE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10 ans	<p>logement extrêmement performant A B C D E F G logement extrêmement peu performant</p> <p>consommation (énergie primaire)      émissions</p> <p>151      4 *</p> <p>kWh/m<sup>2</sup>/an      kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an</p> <p>86 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie finale</p> <p>passoire énergétique</p>	<p>* Dont émissions de gaz à effet de serre</p> <p>peu d'émissions de CO<sub>2</sub></p> <table> <tr><td>A</td><td>4 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an</td></tr> <tr><td>B</td><td></td></tr> <tr><td>C</td><td></td></tr> <tr><td>D</td><td></td></tr> <tr><td>E</td><td></td></tr> <tr><td>F</td><td></td></tr> <tr><td>G</td><td>émissions de CO<sub>2</sub> très importantes</td></tr> </table>	A	4 kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	B		C		D		E		F		G	émissions de CO <sub>2</sub> très importantes
A	4 kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an																		
B																			
C																			
D																			
E																			
F																			
G	émissions de CO <sub>2</sub> très importantes																		
Etat de l'installation intérieure de gaz	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	Absence d'installation fixe de gaz au jour de la visite															
Etat de l'installation intérieure d'électricité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 ans	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.															
Attestation de surface	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	Non soumis à la réglementation															
Etat des Risques et Pollutions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6 mois	<p>Inclus dans le périmètre d'un risque naturel : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Inclus dans le périmètre d'un risque technologique : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Situé dans une zone de sismicité : <input checked="" type="checkbox"/> zone 3 (modérée)</p> <p>Situé dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Plan d'Exposition au bruit : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (si oui zone )</p>															

### Réerves :

En complétant le présent rapport, le signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières.  
 Ce rapport de synthèse ne peut en conséquence en aucun cas se substituer aux rapports de diagnostic technique imposé par la législation ; lesquels, pour ce qui est des conclusions reportées ci-dessus, sont annexés au dossier.  
 Il appartiendra donc à l'utilisateur du présent rapport de prendre connaissance et de s'assurer du bien-fondé du contenu détaillé de ces différents documents

DATE : Le 07/03/2024